Forêt Miyawaki

Au mois de mars 2021, avec le concours des enfants du groupe scolaire Gambetta, une mini-forêt urbaine a été plantée, selon le procédé Miyawaki. On vous explique tout !



Comme il était souhaitable que les enfants puissent profiter d'un espace de fraîcheur le plus rapidement possible, le choix s’est porté sur l’implantation d’une forêt Miyawaki dont la spécificité première est de pousser trois fois plus vite qu’une forêt traditionnelle.

La forêt est constituée de 757 arbres de 23 espèces différentes. Les plants de 50 cm de haut ont été mis en terre par 355 élèves de l’école élémentaire Gambetta et 80 enfants de l’accueil de loisirs Gambetta. Ils ont été encadrés par le service espaces verts de la ville et un représentant de la société Urban Forests, prestataire de l’opération.

Le sol a été préparé en amont de la plantation. Le syndicat Emeraude, le centre équestre sannoisien Le galop, la société SAMU (Soins des arbres en milieu urbain), l'ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) de Sannois et le centre horticole de la ville ont fourni gratuitement du compost, du fumier et du bois fragmenté issu des broyats d'élagage et de la collecte des sapins de la ville, nécessaires à l'amendement du sol avant la plantation. Le Galop a également acheté 35 m3 de paille pour protéger les jeunes plants.

Parmi les nombreux avantages de la forêt Miyawaki, on peut citer, outre la croissance rapide :

- une biodiversité importante,
- l'abaissement de la température,
- la limitation du bruit,
- l'amélioration de la qualité de l'air,
- la régénération des sols,
- l'infiltration de l'eau,
- la limitation de produits phytosanitaires et le faible entretien.

L'objectif est de se reconnecter avec la nature et de lutter contre le réchauffement climatique grâce à l'ombrage. De plus, ces arbres pourront grandir en même temps que les élèves !

Le service espaces verts

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
95110
Sannois
Tél. 01 39 98 20 60
services.techniques@sannois.fr